



Aquathlon de Boulari

1ère édition samedi 6 septembre 2025

L'AS TRI Mont Dore organise un aquathlon sur la commune du Mont-Dore. Les épreuves se dérouleront au **complexe Sportif et Culturel BOËWA de Boulari**.

Deux formats sont proposés selon les catégories d'âge:

- **Format de l'aquathlon de boulari**

Epreuve composée de 2 séries

Chaque série se décompose en 1700m de course à pied puis 600m de natation et 1700m de course à pied
Accessible à partir de 16 ans

- **Format "Jeunes"**

Epreuve composée de 2 séries

Chaque série se décompose en 900m de course à pied puis 300m de natation et 900m de course à pied
Accessible à partir de 12 ans et jusqu'à 15 ans

Chaque course est composée de 2 séries et s'organise tel que décrit ci-dessous :

Série 1 – Phase de sélection

Les participants sont répartis en trois groupes distincts selon leur catégorie :

- Groupe 1 : Femmes
- Groupe 2 : Hommes
- Groupe 3 : Jeunes (filles et garçons)

Les temps réalisés lors de cette série permettent de constituer les groupes de la série suivante.

Série 2 – Phase finale (classée)

Les participants sont regroupés selon les performances de la série 1.

- Groupe 1 : Les 50% des meilleurs temps du groupe 1 et 2 de la série 1 (hommes et femmes confondus)
- Groupe 2 : Les autres participants du groupe 1 et 2 de la série 1 (hommes et femmes confondus)
- Groupe 3 : Jeunes (classement spécifique jeunes)

Programme :

7h00 accueil des participants et émargement

7h45 Briefing de course

8h00 départ des courses de la série 1 puis de la série 2

Renseignements :

Hélène LEGRAIN 89.11.77 ; astrimontdore@gmail.com

Communication:

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/897714310320913/>

Inscription :

Inscription en ligne uniquement sur : www.inlive.nc

Règlement : Voir ci-après.



Pour l'ensemble de l'épreuve les concurrents devront respecter le règlement tel qu'il a été défini par la FFTRI et l'organisation.

La réglementation générale de la F.F.TRI est appliquée pour cette épreuve. Les éléments ci-dessous sont composés d'un extrait de cette réglementation auxquels ils ne se substituent pas, et d'éléments spécifiques à la manifestation.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement.

Règlement de course

1. Format de la course (Distances et format de compétition)

Format Aquathlon: (ouvert aux concurrents nés en 2009 et avant / à partir de 16 ans révolus dans l'année)

Chaque série est composée du parcours suivant :

- Course à pied: 1700 m (4 tours de stade puis 100m de transition)
- Natation: 600m (4 boucles de 150m)
- Course à Pied: 1700m (100m de transition puis 4 tours de stade)

Ce format comporte 2 séries.

Format Jeunes: (ouvert aux concurrents nés entre 2010 et 2013 / de 12 à 15 ans - conformément à la FFTRI l'âge pris en compte est celui au 31 décembre)

Chaque série est composée du parcours suivant :

- Course à pied: 900 m (2 tours de stade puis 100m de transition)
- Natation: 300m (2 boucles de 150m)
- Course à Pied: 900m (100m de transition puis 2 tours de stade)

Ce format comporte 2 séries.

Chaque course est composée de 2 séries et s'organise tel que décrit ci-dessous :

Série 1 – Phase de sélection

Les participants sont répartis en trois groupes distincts selon leur catégorie :

- Groupe 1 : Femmes
- Groupe 2 : Hommes
- Groupe 3 : Jeunes (filles et garçons)

Les temps réalisés lors de cette série permettent de constituer les groupes de la série suivante.

Série 2 – Phase finale (classée)

Les participants sont regroupés selon les performances de la série 1.

- Groupe 1 : Les 50% des meilleurs temps du groupe 1 et 2 de la série 1 (hommes et femmes confondus)
- Groupe 2 : Les autres participants du groupe 1 et 2 de la série 1 (hommes et femmes confondus)
- Groupe 3 : Jeunes (classement spécifique jeunes)

2. Tarifs et inscription

- Format aquathlon: 1800 XPF
- Format jeunes: 1000 XPF

Inscription en ligne uniquement sur : www.inlive.nc

Les modalités d'inscription devront respecter les dispositions indiquées dans l'article 1 (*format de course*) et l'article 9 (*licences et certificats*) du présent règlement.

3. Avant la course

Emargement obligatoire, entre 7h et 7h45



Présence au briefing obligatoire

4. Natation :

- Le port du bonnet de natation (non fourni) est obligatoire,
- Le port de la combinaison de natation (néoprène) est interdite
- Le port de la puce de chronométrage à la cheville est obligatoire,

Il est strictement interdit de porter des chaussures, chaussettes ou couvre-chefs (casquette, visière, buff, etc.) pendant la phase de natation ou dans l'enceinte de la piscine

Les boissons et les aliments sont également strictement interdits dans l'enceinte de la piscine, y compris aux abords immédiats du bassin.

Aucun équipement pouvant nuire à la sécurité ou à l'équité de la course n'est autorisé (palmes, tuba, etc.).

Aucune aide extérieure n'est autorisée durant toute la durée des épreuves chronométrées

5. Course à pied :

- Chaussure fermées obligatoire et couvre-chef conseillé,
- Port du dossard visible.
- Le port de la puce de chronométrage à la cheville est obligatoire

L'utilisation d'écouteurs, de smartphones ou tout autre dispositif pouvant compromettre la sécurité ou l'équité de l'épreuve est interdite

Aucune aide extérieure n'est autorisée durant toute la durée des épreuves chronométrées

6. Aire de transition

Une aire de transition permet aux participants de déposer chaussures, chaussettes et dossard avant l'accès à la piscine.

Tous les autres accessoires tels que gourdes, flasques, casquettes, visières, buffs, etc. sont interdits dans l'enceinte de la piscine et devront également être déposés dans l'aire de transition

Le passage par la douche et le pédiluve est obligatoire avant d'entrer dans la piscine

Le non-respect de ces consignes entraînera la disqualification immédiate du concurrent pour les deux séries

Aucune aide extérieure n'est autorisée durant toute la durée des épreuves chronométrées

7. Sécurité & environnement

- Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de secouristes.
- La sécurité en piscine est assurée par un maître-nageur sauveteur.
- Un point de ravitaillement en eau sera installé par l'organisateur sur la partie course à pied et à la fin de chacune des 2 séries.

Dans le cadre du développement durable, le jet de détritiques en dehors de la zone de ravitaillement et de la zone de transition sera soumis à sanction par le corps arbitral.

8. Classements.

Un classement final est établi à l'issue de la série 2.

Des récompenses seront remises aux meilleurs participants de chaque groupe à l'issue de la série 2

9. Licences et certificats

Les participants titulaires d'une **licence compétition FFTRI en cours de validité** doivent la présenter au moment de l'inscription (ou lors du retrait du dossard). Ils sont dispensés de fournir un certificat médical.

Les participants **non licenciés** doivent :

- Fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du **triathlon** ou de **l'aquathlon** en compétition, daté de **moins d'un an** à la date de l'épreuve
- Souscrire un **pass compétition** (assurance journée FFTRI), dont le coût est à la charge du participant à l'adresse suivante: <https://espacetri.fftri.com/pass-competition/event/pass-competition/15396>



10. Assurance et responsabilités

L'organisation est couverte par une **assurance responsabilité civile**.

Chaque participant est **responsable de sa propre assurance individuelle accident**.

L'organisation **décline toute responsabilité** en cas de vol ou de perte.

10. Droit à l'image

Par leur inscription, les participants **autorisent l'organisateur à utiliser** les images fixes ou animées sur lesquelles ils pourraient apparaître, dans le cadre de la promotion de l'événement. Cette autorisation est valable sans limitation de durée.

Toutes publications d'images ou résultats sur les réseaux sociaux devront indiquer le nom de l'organisateur.

11. Annulation d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation non justifiée de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

L'annulation de l'inscription est possible en cas de force majeure, pour motif médical sur présentation d'un certificat médical aux organisateurs.

Les frais bancaires InLive ne seront toutefois pas remboursés.

12. Modification

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, d'adapter le parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (météo, problèmes techniques, sécurité...). pour la sécurité des concurrents, et ce jusqu'à l'heure du départ.